

Versement de la Taxe d'apprentissage 2023 Faculté d'Odontologie de Montpellier

Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est une contribution versée par les entreprises ou sociétés ayant des salariés. Elle a pour but de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

En choisissant de verser votre taxe à la Faculté d'Odontologie, vous devenez l'un des acteurs privilégiés et apportez ainsi une aide utile pour former aujourd'hui, des professionnels de qualité, qui seront vos collaborateurs de demain.

Vous favorisez un enseignement riche, coordonné aux réalités et évolutions de la médecine dentaire et de maintenir nos engagements envers les nouvelles générations de chirurgiens-dentistes.

Quels sont nos objectifs ?

Avec cette contribution :

- Vous nous donnez les moyens de continuer à délivrer un enseignement de haut niveau au travers de nouveaux outils pédagogiques par l'achat d'équipements de pointe : microscopes chirurgicaux avec caméra, imprimantes 3D, tableaux blancs interactifs, réalisations de projets numériques...

- Vous nous permettez d'aménager nos salles de TP au travers de techniques d'apprentissage de mise en situation les plus modernes.

Toutes ces actions sont possibles grâce à votre soutien au travers du versement de la taxe d'apprentissage, ressource propre qui sont indispensable à notre établissement.

2023 - La réglementation pour effectuer ce versement a évolué :

La nouvelle plateforme numérique SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations permet aux employeurs de désigner les structures auxquelles ils souhaitent verser ce solde.

La plate-forme SOLTéA sera accessible aux entreprises du 1er avril 2023 au 7 septembre 2023 pour plus d'information sur SOLTéA, voir page : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

Lors de la saisie dans SOLTéA, il vous faudra renseigner le code RNCP de la formation pour faire ce versement. Sans ce code, votre saisie sera rejetée.

Pour tout besoin d'information complémentaire, nous vous invitons à contacter : odonto-affaires-generales@umontpellier.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 Faculté d'Odontologie de Montpellier

Code Établissement (UAI)	Formation	Code RNCP
UAI 0341150R	MASTER MENTION BIOLOGIE SANTÉ	RNCP31472